

Type de politique / Type of Policy		CONTRAINTES EXÉCUTIVES EXECUTIVE LIMITATIONS
Numéro et titre / Number and Title	3.14	Bilinguisme à l'HGH Bilingualism at HGH
Dates		
• Approbation / Approval		2012-06-27
• Révision / Revision		2013-04-24; 2016-03-23; 2016-12-21; 2019-05-22
• Monitorage / Monitoring		Annuel (juin) – rapport soumis au Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain Annual (June) – report submitted to the Champlain Local Health Integration Network

3.14 Attendu que la pratique établie par l'Hôpital général de Hawkesbury et district (HGH) depuis son incorporation en 1977 prévoit que le français et l'anglais sont les deux langues officielles de la corporation.

Et attendu que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée reconnaît que l'HGH est un organisme public qui dessert à la fois les communautés anglophones et francophones de Glengarry-Prescott-Russell.

Et attendu que l'HGH est désigné en vertu de la Loi sur les services en français.

Et attendu que le conseil d'administration de l'HGH est engagé à respecter la philosophie et les principes suivants :

- Le CA reconnaît la nature de la collectivité qu'il dessert et est engagé à offrir à ses clients tous les services dans les deux langues officielles.
- Le CA reconnaît qu'offrir à ses clients toutes les possibilités de recevoir des services de santé dans la langue officielle de leur choix constitue un élément fondamental de sa politique de prestation des soins de santé.

3.14 Whereas the practice established by the Hawkesbury and District General Hospital (HGH) since its incorporation in 1977 provides that English and French are the official languages of the Corporation.

And whereas the Ministry of Health and Long Term Care has identified HGH as a public agency that serves both the Anglophone and Francophone communities of Glengarry-Prescott-Russell.

And whereas the HGH is designated under the French Language Services Act.

And whereas the HGH Board of Directors is committed to respect the following philosophy and principles:

- The Board of Directors recognizes the nature of the community it serves and is committed to offering all services to its clients in both official languages.
- The Board of Directors recognizes that an integral component of the provision of care is to provide its clients with every opportunity to receive health care services in the official language of their choice.

- Le CA reconnaît que les programmes et services doivent être organisés et le personnel doit être habilité afin d'offrir des soins complets et de haute qualité à ses clients dans la langue officielle de leur choix.

En conséquence, le DG:

- 3.14.1** Ne négligera pas d'offrir aux clients de l'HGH tous les services dans les deux langues officielles.
- 3.14.2** Ne tolérera pas que tout le matériel de communication produit pour ou par l'hôpital, pour usage interne et externe, ne soit pas rédigé dans les deux langues officielles.
- 3.14.3** Ne tolérera pas que tout le matériel de communication produit pour ou par l'hôpital, pour usage interne et externe, ne reflète pas des normes élevées de qualité linguistique et une image professionnelle de l'HGH et de son personnel.
- 3.14.4** Ne négligera pas de s'assurer que tous les employés de l'HGH qui doivent interagir avec les clients de façon régulière puissent le faire dans les deux langues officielles.
- 3.14.5** Ne négligera pas de s'assurer que lors du recrutement médical, l'élément de bilinguisme fasse partie d'un des critères.
- 3.14.6** Ne négligera pas d'offrir à tout le personnel de l'HGH une formation en langue seconde.

- The Board of Directors recognizes that programs and services must be organized and the staff must be able to provide comprehensive, high quality patient care to its clients in the official language of their choice.

Accordingly, the CEO:

- 3.14.1** Shall not fail to offer to HGH clients all services in both official languages.
- 3.14.2** Shall not tolerate that any communication material produced for or by the hospital, for internal and external use, not be written in both official languages.
- 3.14.3** Shall not tolerate that any communication material produced for or by the hospital, for internal and external use, does not reflect high quality linguistic standards and a professional image of HGH and its staff.
- 3.14.4** Shall not fail to ensure that all HGH employees that must interact with clients on a regular basis can do so in both official languages.
- 3.14.5** Shall not fail to ensure that one of the criteria of medical staff recruitment be the bilingualism component.
- 3.14.6** Shall not fail to offer second language training to all HGH staff.